

*POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL  
DE  
L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS  
AUX YEUX

SOMMAIRE

Rapport moral. — Rapport financier. — Nos pensions. — L'esprit de l'U.A.G. et les nouveaux venus. — L'Assemblée Générale de 1938. — Nos Maisons de Repos. — Petites inventions et procédés pratiques à l'usage des aveugles. — Notre Maison. — Notre concert du 30 janvier. — Le « Livre Parlé ». — Nécrologie. — A propos des Médailles commémoratives de la Grande Guerre.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations 1938. — Assemblées annuelles de nos Sections : Bouches-du-Rhône, Bordeaux, Gers et Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Limoges, Lyon, Nord, Seine-Inférieure. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1937. — Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration de la Régionale de Lyon, le 25 novembre 1937. — Compte rendu de la réunion du Comité d'Administration de la Régionale de Bordeaux, le 19 décembre 1937. — Avis divers. — Listes de donateurs. — Questionnaire Maisons de Repos.

BULLETIN MENSUEL  
DE  
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration  
de « l'Union des Aveugles de Guerre »  
sur l'exercice 1937

Chers Camarades,

A la fin de 1937, nous commençons la vingtième année d'existence de notre Association, et nous devrions pouvoir en toute quiétude considérer quelle fut l'action de l'Union des Aveugles de Guerre quand vont sonner ses vingt ans.

Il faut être juste et admettre que notre Groupement a permis aux aveugles de guerre d'arriver à un reclassement social dû à la cohésion de tous ses membres et à la confiance qu'ils n'ont cessé de témoigner à leurs dirigeants, à leurs amis et aussi au Pays pour qui ils avaient beaucoup fait.

La situation de l'aveugle de guerre était devenue normale et décente après le vote de la loi du 22 mars 1935, qui établissait une heureuse harmonie entre les différentes catégories de mutilés, et il ne nous restait plus qu'à faire admettre au bénéfice de cette loi un certain nombre de camarades qui s'en étaient trouvés écartés, ce à quoi nous espérions bien aboutir. Malheureusement, la situation économique et financière de la France vint troubler cet état d'euphorie où nous étions parvenus, et la hausse constante du coût de la vie, survenue à la suite de changements récents dans notre économie, vint diminuer le pouvoir d'achat de nos pensions, seul moyen pour notre catégorie tout à fait spéciale de mutilés de se procurer une vie possible et digne.

Dès l'automne de 1937, ce renchérissement posa avec une acuité plus grande le problème du rajustement, et les grands mutilés cher-

Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ;	Miss Grace Harper ;
† M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;	Miss Winifred Holt ;
M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;	Mme Léopold Kahn ;
† M. le général Balfourier ;	M. Krug ;
M. Brisac, <i>Préfet</i> ;	M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;
M. J. Ridgely-Carter ;	Mme la maréchale Maunoury ;
M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;	M. Samuel Milbank ;
M. Maurice Donnay, de l'Académie française ;	M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;
M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;	M. Henry Paté, <i>Député</i> ;
M. Fribourg, <i>Député</i> ;	† M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ;
Miss Alice Getty ;	M. le général Sainte-Claire-Deville ;
M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;	† M. Vallery-Radot.

chèrent immédiatement le moyen de récupérer, tout au moins en partie, la valeur perdue de leurs pensions. Il fallut alors reprendre l'action menée en 1935, refaire les mêmes démarches et faire valoir les mêmes arguments. Nos camarades ont été tenus au courant de toute cette action, menée en commun avec les Associations de Grands Invalides groupées en un Comité d'Entente. Les délégués de l'U.A.G. participèrent activement à tous ces travaux et donnèrent souvent des suggestions d'ordre pratique pour arriver à un résultat.

Où en sommes-nous en cette fin d'année ? D'abord, nous tenons pour certainement acquis un rajustement général, car il faut tenir compte aussi des autres mutilés qui subissent proportionnellement un dommage, et aussi et surtout penser aux veuves qui ont bien besoin de voir leurs petites pensions revalorisées. Sur ce point du rajustement général, nous avons suivi la Confédération qui a obtenu jusqu'à présent les crédits que l'on connaît, répartis par décret du Ministre des Pensions en date du 18 décembre, qui augmente de 10% la majoration temporaire fixée à 140 et donne seulement aux allocations spéciales de Grands Invalides une augmentation de 6%, statut compris. Ce statut, il faut le rappeler, fut établi en 1935, époque à laquelle le coût de la vie était à l'indice 435, alors qu'aujourd'hui il est à 680. On se rend compte aisément de la diminution de valeur subie par notre allocation spéciale, et c'est pourquoi, en dehors des majorations dont nous venons de parler, nous avons demandé qu'une revalorisation soit opérée en ce sens. Nos efforts ont abouti à l'obtention d'un crédit supplémentaire, confirmé par une lettre rectificative de M. le Ministre des Finances, en date du 23 décembre dernier, qui permettrait de majorer de 10% les taux fixés par l'article 2 de la loi du 22 mars 1935. Quand cette loi fut votée, nous parlions déjà des lacunes qu'elle comportait et affirmions que tous les efforts seraient tentés afin que nos camarades qui en étaient exclus puissent bénéficier de ses avantages.

A la faveur du rajustement général, un crédit de 45 millions a été promis par l'extension du statut. Ce projet d'extension a été déposé sur le Bureau de la Chambre dans le courant du mois de décembre, et il ne lui reste plus qu'à être soumis à l'examen de la Commission des Pensions, qui, d'ailleurs, ne doit changer en rien les dispositions prises en faveur des aveugles. La Chambre doit alors voter ce projet d'ordre gouvernemental et, parmi les amendements qui doivent être présentés, celui qui doit l'être en faveur de nos camarades bénéficiaires de l'article 69 sera soutenu par le rapporteur lui-même, notre ami M. Besse, ancien Ministre, que nous remercions particulièrement.

Il reste malheureusement une ombre à ce tableau, c'est la revision des pensions, qui semble être en recrudescence. Certes, sans employer le mot « abusif », certaines pensions ont été accordées avec

bienveillance, mais elles sont peu nombreuses, et si l'on songe au drame que peut amener la suppression d'une pension au foyer d'un aveugle, à qui on avait dit pouvoir compter dessus, on comprendra le désespoir de ces malheureux camarades. Les dirigeants de notre Union ne resteront pas insensibles à cette situation et feront leur possible pour ramener un peu d'espoir dans ces cœurs abattus.

Pour toutes ces questions primordiales, nous devons conserver autour de nous toutes les sympathies, tous les concours, afin que soient garantis les droits péniblement acquis. C'est alors que notre Maison joue un rôle un peu inattendu, mais certain, en montrant tout le sérieux et toute la volonté d'entente des membres de l'Union, et le caractère absolument spécial de notre foyer, son aménagement particulier, n'ont pas manqué de frapper ceux qui l'ont visitée. Nous y avons reçu bien des amis, les membres du Bureau des deux plus grandes Fédérations françaises d'Anciens Combattants y sont venus déjeuner, les Présidents de nos camarades Aveugles de Guerre polonais et yougoslaves y sont passés, et tous ont bien voulu nous faire part de leurs favorables impressions. C'est une fierté pour nous de constater la réussite de cette Maison qui, en quelque sorte, fait partie du patrimoine moral des Anciens Combattants français. Nous y avons apporté toutes les améliorations que nécessitait la mise au point de cet immeuble, et maintenant nous en usons, satisfaits de nous retrouver soit au restaurant très fréquenté, soit dans notre salle des fêtes, à l'occasion de réunions dominicales où, après un agréable concert organisé avec soin par notre ami M. Bloch, une petite sauterie réjouit les familles des camarades.

Cette année fut, il faut le dire, propice au lancement de la Maison. L'Exposition attira bon nombre de nos camarades à Paris, et pendant les mois d'été on dut refuser du monde rue Blanche. Maintenant, c'est chose faite, beaucoup d'aveugles de guerre ont repris contact avec Paris, où ils ont retrouvé des camarades qu'ils n'avaient pas revus depuis l'époque de la rééducation ; ils reviendront sans crainte dans la capitale, ils sauront où descendre, car ils y ont une Maison. Dans le courant de l'année 1937, 626 camarades y ont séjourné souvent avec leurs familles, totalisant ainsi 4.420 journées. Le restaurant a servi 7.357 petits déjeuners, 9.721 déjeuners et 8.458 dîners, et si l'on tient compte de la présence de nos camarades qui, soit habitant la région parisienne, soit en visite à Paris, n'ont pas utilisé nos chambres ou sont venus simplement passer quelques moments dans la Maison, on se rend compte de la vie qui a régné dans notre Foyer de la rue Blanche.

Nos services administratifs, pendant ce temps, fonctionnaient activement ; notre dévoué personnel donnait les renseignements deman-

dés et assurait comme toujours la liaison entre le siège social et nos camarades.

Nous nous sommes attachés à faire paraître le Bulletin avec plus de rapidité et pensons y avoir réussi. Nous avons publié aussi un Bulletin de Propagande qui, chaque semestre, va dire au public quel est notre effort, car si, comme l'a dit un de nos amis, l'U.A.G. n'a pas été créée pour recueillir de l'argent, il est nécessaire de s'assurer les moyens de faire vivre toute notre organisation et alimenter nos diverses caisses dont nous allons examiner l'action pendant l'année écoulée.

Avant cela, nous devons avoir une pensée reconnaissante pour tous les bienfaiteurs qui, vingt ans après la guerre, ne nous oublient pas. Certains nous ont, depuis la fondation de l'Union, apporté annuellement leur contribution, et leurs noms nous demeurent chers ; d'autres, inconnus, prennent dans ce qu'on appelle leurs « dernières volontés » des dispositions qui nous permettent de jouir de tout ou partie de leur avoir, et nous sommes émus quand nous songeons à ceux qui, au moment de quitter la terre, ont une généreuse pensée pour nous. Ceci est une grande consolation et nous fait envisager l'avenir avec plus de sérénité, en nous permettant de faire fonctionner toutes nos œuvres, spécialement la Maison et les allocations des veuves.

Nous pouvons ainsi faire fonctionner notre caisse-maladie, qui est d'un bien utile appui dans les foyers où la maladie et souvent une grave opération viennent grever le budget de nos camarades. Pour eux, leurs familles et leurs enfants, il a été réparti en 1937 une somme de 121.972 francs, alors qu'en 1936 118.641 francs avaient été distribués.

Mais il est une circonstance dans la vie bien plus pénible encore au foyer de l'aveugle, c'est quand celui-ci meurt et laisse sa veuve aux prises avec les difficultés de l'existence, recevant seulement une bien maigre pension pour faire face aux engagements pris antérieurement. L'Union fait son possible pour amortir, au début tout au moins, les dures conséquences de cette disparition, et un projet qui sera soumis à notre prochaine Assemblée Générale aura pour but d'augmenter encore l'allocation donnée en pareil cas et qui, répartie sur deux années, nous permettra de rester en contact avec la veuve du camarade. En 1936, nous enregistrons 39 décès, pour lesquels notre Caisse Fraternelle versa une somme de 187.664 francs. En 1937, nous avons eu à déplorer la disparition de 38 de nos camarades, et l'aide de l'Union pour les veuves fut de 185.462 francs.

Il est un chiffre plus agréable à citer, c'est celui des naissances des enfants de nos camarades qui, pour l'année écoulée, s'est élevé à 35. L'allocation habituelle fut versée et s'est montée à 10.500 francs.

Dans un autre ordre d'idées, l'Union a apporté son précieux appui à ceux d'entre nous qui désirent faire construire ou acheter une maison. La maison familiale est en effet une des grandes joies de l'aveugle de guerre, qui en connaît bien les aîtres, y évolue avec aisance et sans souci des regards curieux des co-habitants. En 1937, 21 prêts ont été consentis, pour une somme totale de 269.600 francs.

Une aide occasionnelle a été aussi apportée aux camarades par le moyen des prêts exceptionnels qui, dans l'année écoulée, se sont montés au nombre de 33, pour une somme de 35.800 francs, contre 28 en 1936, représentant 29.900 francs.

Il n'y a heureusement pas que la maladie ou la gêne qui préoccupe l'U.A.G., et les bonnes vacances procurées par nos stations de repos sont une source de plaisir, de camaraderie et de bonne santé. A Franceville, comme d'habitude, tout est plein pendant la saison. Pendant cet été exceptionnel, 91 familles y profitèrent d'un séjour reposant, dans la plus amicale atmosphère. Au « Manestou » de Sainte-Maxime, à Vichy, à Vals, à Malo et à Lacanau, il en fut de même, et nous pensons que nos camarades et leurs familles ont retiré de ces vacances toute la joie qu'ils en attendaient.

Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. a suivi avec attention le bon fonctionnement des différentes branches de notre activité dont nous venons de parler et s'est occupé également d'une nouveauté qui commence à intéresser un grand nombre d'entre nous. Le « livre parlé » a pris réellement corps en 1937 et l'adhésion complète de l'U.A.G. à ce nouveau procédé a contribué à la diffusion de cette invention. Nous devons tout d'abord remercier Mr. William Nelson Cromwell, qui en est le généreux mécène, et aussi M. Raverat, l'actif Secrétaire Général de l'American Braille Press, dont les audacieux et persévérants efforts nous ont valu la publication de dix-sept ouvrages pendant cette dernière année. C'est une joie bien grande pour les aveugles que d'avoir chez soi, à sa disposition complète, un excellent lecteur qui vous lit un excellent ouvrage, et là nous marquons encore un point vers la libération à laquelle nous tendons tous.

En 1937, de nombreux lecteurs ont emprunté 510 ouvrages, et ce commencement est un aperçu encourageant pour la bonne marche de notre discothèque, que nous nous efforcerons d'entretenir et d'améliorer.

Ceci n'a pas empêché notre bibliothèque Braille de fonctionner comme à l'habitude, grâce à Mmes Chevalier, Contamin et l'Évesque, que nous remercions ; nous apporterons tous nos soins à modifier encore les services de cette bibliothèque pour l'agrément de ses lecteurs.

Nous tendons ainsi à nous affranchir de cette privation de liberté dont nous souffrons tant, et c'est pourquoi nous avons rendu un juste hommage à Eugène Brioux, qui nous avait aidés dans cette voie. Le 26 janvier 1937, a été inauguré dans notre salle des fêtes le buste du regretté Eugène Brioux. A cette occasion, le Maître Maurice Donnay, qui avait bien voulu présider cette cérémonie, a prononcé des paroles comme seul il sait le faire et nous a apporté le témoignage de sa grande et bienveillante compréhension. Nous l'en remercions vivement, comme nous remercions tous nos amis du Comité d'Action, MM. de Traversay, Bloch, Iweins et notre trésorier, M. l'Evêque, qui tous nous apportent leur fidèle et dévoué concours.

Il est bon de sentir autour de soi la sympathie, dans le grand public comme chez les Anciens Combattants, et le siège permanent que la Confédération Nationale a donné aux Aveugles de Guerre dans le sein de son Conseil d'Administration est une preuve de cette fraternelle sollicitude.

Cet aperçu de l'activité du Conseil d'Administration de l'U.A.G. permet de se rendre compte de ce qu'elle fut pendant l'année écoulée. Elle peut se résumer en deux parties : d'abord la défense de nos droits, pour laquelle notre Groupement s'est presque naturellement formé, et ensuite notre action intérieure, où nous pouvons déployer tout ce que nous avons de solidarité les uns pour les autres, tous les sentiments de fraternité par lesquels nous tentons d'atténuer bien des injustices et parfois bien des misères.

Nous pensons, chers Camarades, qu'à cette double tâche votre Conseil n'a pas failli. Il compte sur l'esprit d'union qui a toujours animé les membres de l'U.A.G. et a permis à notre Groupement d'arriver et surtout de se maintenir au point où il est.

Sûrs de la confiance que vous leur avez toujours témoignée, votre Bureau et votre Conseil vous assurent de leur dévouement et continueront à mener à bien les destinées de l'U.A.G.

LE CONSEIL.

## RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des Statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre au 31 décembre 1937, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'Exercice.

### *Recettes au cours de l'Exercice*

Cotisations des membres titulaires . . . . .	Fr.	15.690	»
Rachat de cotisations. . . . .		1.000	»
Subventions de l'Office National des Mutilés (1936 et 1937). . . . .		72.000	»
Bienfaiteurs, donateurs, legs et ressources diverses. . . . .		1.681.759	35
Dons et subventions, avec affectation : Maison de l'Aveugle. . . . .		24.307	95
Intérêts de l'argent placé. . . . .		600.276	61
Intérêts sur fonds Kahn. . . . .		400	»
Location des Maisons de repos . . . . .		16.944	05
Location des logements, immeubles rue Blanche et rue Ballu . . . . .		13.648	05
Groupements régionaux. . . . .		73	»
Legs Goldenberg au profit de la Cité des Aveugles de Guerre de Nice . . . . .		251.250	»
Bar, restaurant, hôtel. . . . .		244.483	35
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	Fr.	2.921.832	36
DÉPENSES . . . . .		1.183.845	62
		<hr/>	
SOLDE A REPORTER. . . . .		1.737.986	74

Les dépenses au cours de ce même Exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes .....	Fr.	5.193	25
Chauffage, éclairage, eau .....		43.986	30
Bulletin et imprimés. ....		39.608	30
Timbres correspondance et télégrammes .....		5.554	75
Fournitures de bureau. ....		8.078	50
Propagande. ....		57.808	35
Remboursement forfaitaire des frais de représentation du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier.		21.000	»
Frais de déplacements des Administrateurs et des mem- bres de l'Union .....		15.495	50
Personnel. ....		104.626	»
Assurances du personnel .....		3.476	30
Assemblée Générale. ....		13.523	50
Allocations naissances. ....		10.500	»
Allocations décès. ....		185.462	»
Allocations Caisse-Maladie. ....		121.972	55
Allocations Legs Antola. ....		1.000	»
Allocations aux Camarades ayant eu leur pension supprimée. ....		30.550	»
Frais sur prêts Maisons Familiales .....		883	65
Location de Maisons de repos dans diverses régions. .		44.884	25
Franceville : Entretien, fonctionnement, surveillance, aménagement, réparations. ....		41.702	50
Bibliothèque, discothèque, journaux .....		18.022	75
Courses. ....		412	10
Groupements régionaux .....		3.775	65
Charges afférentes aux legs .....		5.386	75
Frais de banque et sur titres en dépôt .....		9.842	42
Souscriptions, cotisations et divers .....		4.781	40
Maison de l'Aveugle : Frais de premier établissement. .		1.662	40
Maison de l'Aveugle : Fonctionnement .....		129.647	35
Bar, restaurant, hôtel .....		255.009	10
<b>TOTAL</b> .....	<b>Fr.</b>	<b>1.183.845</b>	<b>62</b>

*Commentaires sur les comptes de l'Exercice.*

L'importance des dépenses relatives à la propagande ne vous a pas échappé ; mais nous estimons que, grâce à elles, nous avons obtenu des résultats appréciables. Des donateurs souvent inconnus de nous se sont révélés à tous moments de leur existence, et c'est l'ensemble de leurs générosités qui nous a permis d'inscrire en Recettes une somme dépassant 1 million. Nous croyons de notre intérêt de pour- suivre discrètement une telle propagande.

Nous vous faisons remarquer, d'autre part, que la somme qui figure comme « Revenu des Immeubles de la rue Ballu et de la rue Blanche » représente la différence entre le montant des loyers et celui des charges ; ces dernières, particulièrement lourdes, cette année (impôts divers, travaux de ravalement, non-valeur, réparations, aménagements, etc..., etc...).

Nous signalons à votre attention que le produit du legs Goldenberg a bien été encaissé par nous, mais il figure au Passif de notre bilan : car nous avons l'obligation, de par la volonté de la testatrice, de le reverser à la Cité des Aveugles de Guerre de Nice, qui en est la véritable bénéficiaire. Vous êtes donc appelés à voir disparaître cette écritures des comptes de l'an prochain.

Le fonctionnement de la Maison de l'Aveugle de Guerre a contribué, pour partie, à un léger accroissement des dépenses de l'Exercice ; mais nous tenons à vous signaler que nous ne mettrons rien en œuvre qui puisse venir compromettre la réelle satisfaction que ce Foyer a procurée à ses usagers. Nous avons, en effet, constaté que, depuis la fondation de notre Union, cette création a permis à un grand nombre d'entre vous de faire naître ou de resserrer les liens de camaraderie qui doivent exister entre les membres d'un même groupement amical.

Pour la première fois cette année, nous avons décidé d'apporter à la présentation de nos comptes deux modifications de nature à vous permettre d'apprécier exactement l'importance réelle de notre Actif.

D'une part, nous avons déduit de la valeur initiale de nos immeubles et de notre mobilier une somme correspondant à leur amortissement, ce qui a pour avantage de ne laisser apparaître à l'Actif de notre Bilan que la somme représentative de leur valeur réelle.

D'autre part, nous avons déduit du montant de notre Actif une somme correspondant à la réserve pour fluctuations de valeurs ; ce qui vous met à même de connaître exactement la valeur du portefeuille « Titres de l'U.A.G. » au 31 décembre 1937.

Si, comme nous avons tout lieu de le croire, il nous est donné d'espérer la rentrée de sommes importantes provenant de dons et legs, nous n'hésiterons pas à étudier à nouveau la création d'une Caisse d'Entr'Aide, en vue d'améliorer le sort des veuves de nos camarades prématurément décédés. Nous sommes persuadés que ce vœu, cher à beaucoup d'entre vous, constitue une astucieuse indication pour l'Etat, qui, s'il le veut ou s'il le peut, puisera dans cette heureuse initiative les éléments générateurs du devoir impérieux qui s'impose à lui à l'égard des veuves des aveugles de guerre.

## NOS PENSIONS

---

Nos camarades qui suivent avec intérêt la question des pensions comprendront que, du fait de la dernière crise ministérielle, les projets en cours, qui devaient être discutés dans le courant de janvier, ont été ajournés.

Nous regrettons vivement que tous ces événements soient survenus au moment où nous touchions au but, ce qui nous aurait probablement permis d'annoncer de bonnes nouvelles dans ce Bulletin. Cependant, nous pouvons assurer que tous ces projets vont être repris rapidement, car nous avons été reçus le vendredi 4 février, à 11 heures, par M. Lassalle, le nouveau Ministre des Pensions. Celui-ci nous a informés de son intention de reprendre immédiatement le nouveau projet d'extension du statut, que, du reste, il avait déjà étudié à son arrivée au Ministère. Il s'est montré très favorable également à l'adoption de l'amendement en faveur des réformés de l'article 69, amendement qu'il soutiendra plus particulièrement parmi ceux qui seront déposés. Le projet de majoration de l'allocation aux grands mutilés dont nous avons parlé est accepté par lui sans discussion et sera, nous n'en doutons pas, chaleureusement défendu par M. Lassalle.

A propos des récentes augmentations, nous avons donné tous renseignements dans notre dernier Bulletin et avons répondu à de nombreuses demandes de nos camarades. Nous nous excusons auprès de ceux auxquels nous n'avons pas eu le temps matériel de répondre en cette période chargée, et les prions de se reporter au dernier Bulletin, qui donnait toutes indications.

Nous savons que les barèmes pour l'augmentation — qui, rappelons-le, est de 10% sur la majoration de pension (ce qui porte cette majoration de 140 à 154) et de 6% sur les autres allocations (5 bis, 6 et statut) — ont été enfin préparés par les Services du Ministère des Finances. Cependant, les agents payeurs n'ont pas encore reçu ces instructions, et ces dernières augmentations ne sont pas encore, en ce début de février, payées aux camarades qui vont toucher leur pension.

H. A.

---

### ACTION EN COURS :

Le vendredi 4 février, M. Lassalle, Ministre des Pensions, reçoit la Sous-Commission des Grands Invalides de la Confédération, qui lui est présentée par notre camarade Penquer, membre du Bureau Confédéral.

Etaient présents pour l'U.A.G. : Conan et Amblard.

Dans cette séance de travail, où M. Lassalle étudie de très près avec les délégués les projets qui les concernent, le Ministre montre un vif désir d'aboutir et nous informe qu'il s'emploiera avec toute son énergie à présenter devant la Chambre, le plus tôt possible, ce qui aurait dû être soutenu par le dernier Ministère.

La délégation remercie vivement le Ministre du grand intérêt qu'il lui témoigne et le reverra prochainement pour la mise au point définitive des projets en faveur des Grands Invalides.

---

## L'ESPRIT DE L'U. A. G. ET LES NOUVEAUX VENUS

---

Depuis vingt ans bientôt qu'existe notre Association, il s'est formé un esprit de l'« U.A.G. », fait de petites choses, de petits détails inhérents à notre vie d'aveugles qui, peu à peu, est devenu de plus en plus fort, nous a tous gagnés et demeure en nous.

Avant la guerre, en matière de sport, on appelait cela l'esprit de club ; cela consistait à désirer ardemment la victoire de son équipe et lui acquérir une renommée enviable.

C'est ainsi que, depuis 1918, liés par les mêmes causes, défendant les mêmes intérêts, nous avons forgé cette force morale qui est bien plus solide qu'on ne pourrait le supposer. Il en a fallu de la camaraderie pour rester groupés dans des circonstances où la dureté de la vie ne nous ménageait guère ! Ceux qui viennent maintenant à nous, et qui n'ont pas connu ces temps héroïques, s'imaginent-ils ce qu'était la vie d'un aveugle de guerre, souvent marié, avec des enfants, n'ayant que 1.200 francs, puis 3.000 francs de pension pour faire vivre tout ce monde avec le maigre adjuvant des ressources d'un petit métier qui, déjà, ne trouvait plus place dans l'organisation moderne du travail ? Il en a fallu de la patience, de la ténacité et aussi de l'estime réciproque pour arriver à se dégager tous ensemble de l'état de précarité matérielle où nous nous trouvions !

Notre Association, fondée en 1918, est le plus ancien des groupements dits « spécialisés » et avait déjà, dans son premier Conseil d'Administration, des hommes comme Conan, Izaac, Laffargue, Lagarde, qui sont encore Administrateurs. Les autres, qui, comme moi, assistaient aux premiers pas de l'Union, sont venus après bien d'autres, donner le coup d'épaule, ce qui contribue à former le caractère d'homogénéité profonde de l'Union.

Que les nouveaux venus, dont une blessure aux yeux aggravée depuis peu a fait des aveugles, soient les bienvenus à l'U.A.G. ; qu'ils apprécient aussi l'esprit de sagesse et de prudence, et parfois même de privation des dirigeants, qui leur offrent maintenant une U.A.G. bien assise, ayant obtenu une pension raisonnable pour les aveugles de guerre et institué dans ce Groupement des œuvres d'assistance et de mutualité, dont la maison de la rue Blanche est le couronnement. Nous serons alors très heureux de voir ces nouveaux camarades se mêler à nous, partager notre vie d'Association et, dans un esprit commun, poursuivre avec les anciens les buts fraternels de l'U.A.G.

H. AMBLARD.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1938

---

Notre Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 novembre dernier, a fixé la date de notre prochaine Assemblée Générale au dimanche 8 mai prochain. Elle se tiendra dans la salle des fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris.

### *Désignation des Commissions :*

Au cours de la réunion du 29 janvier, les rapporteurs des diverses Commissions préparatoires ont été désignés comme suit :

*Commission des Pensions.* — Rapporteur : CONAN.

*Commission des Services intérieurs et de la « Maison des Aveugles de Guerre ».* — Rapporteur : AMBLARD.

*Commission d'Action sociale.* — Rapporteur : IZAAC.

*Commission des Assurances.* — Rapporteur : LAUTÉ.

*Commission de Propagande.* — Rapporteur : GUILLAM.

*Commission du Budget.* — Rapporteur : FAVRET.

Ces Commissions auront lieu au siège de l'U.A.G., 49, rue Blanche, les vendredi 6 et samedi 7 mai. Nous donnerons dans notre prochain Bulletin l'indication des heures auxquelles elles se tiendront.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'Assemblée Générale sont priés de nous les adresser dès réception de ce Bulletin. Les vœux seront reçus jusqu'au 4 avril, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

### *Candidatures :*

Les camarades désireux de poser leur candidature pour le prochain renouvellement partiel du Conseil d'Administration sont priés de nous le faire savoir avant le vendredi 4 mars et devront à cet effet nous adresser une copie certifiée conforme de leur carte de combattant (couleur jaune). Afin d'établir le bulletin de vote, les noms des candidats seront tirés au sort en cours de séance du Conseil d'Administration.

Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des Administrateurs sortants, qui sont tous rééligibles. Ce sont : Amblard, Bloncourt, Cabasson, Céré-Labourdette, Favret, Izaac, Leveau, L'Evesque, Malgat, Roy Georges.

## NOS MAISONS DE REPOS

---

Comme il est d'usage, ce Bulletin contient un questionnaire que les camarades, désirant séjourner dans nos Maisons de Repos, devront remplir, en se conformant strictement aux indications qui y figurent.

Cette année, un changement a été apporté dans le choix des stations où l'U.A.G. loue quelques appartements pendant l'été. La Commission formée par nos délégués des Sections Régionales, afin de répondre à certains désirs, a fixé comme suit la liste de ces stations :

A *Malo-les-Bains* (Nord). — Quatre appartements (du 15 juin au 15 septembre).

A *Vals-les-Bains* (Ardèche). — Quatre appartements (du 15 juin au 15 septembre).

A *Lacanau-Océan* (Gironde). — Deux appartements (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre).

A *Royat* (Puy-de-Dôme). — Deux appartements (du 15 juin au 15 septembre).

A *Châtelailon* (Charente-Inférieure). — Deux appartements (du 15 juin au 15 septembre).

On remarquera qu'il n'y a plus d'appartements loués cette saison à Vichy. Par contre, deux appartements seront loués à Royat, qui est une station bienfaisante pour le cœur et la circulation du sang. Deux autres appartements seront loués à Châtelailon, sur la côte de l'Atlantique, pour favoriser des vacances aux camarades du centre et de l'ouest de la France.

Bien entendu, à *Sainte-Maxime* (Var), « Le Manestou » (quatre appartements) reste ouvert toute l'année.

*Franceville* est également ouvert toute l'année, et le temps de séjour dans nos pavillons n'est compté à nos camarades que pour la période du 15 juin au 15 septembre.

Nous rappelons que sont admis à bénéficier des Maisons de Repos les membres titulaires de l'U.A.G, leur femme ou guide, leurs enfants mineurs et une personne supplémentaire.

Les camarades désireux d'effectuer un séjour dans nos stations devront donc remplir le questionnaire qu'ils trouveront à la fin de ce

Bulletin, en mentionnant bien exactement : leurs nom, prénoms, s'ils sont accompagnés de leur femme ou d'un guide. Le règlement ne prévoyant l'admission que des enfants mineurs, indiquer le nombre, l'âge et le sexe. Faire savoir également si l'on a l'intention, comme le permet le règlement, d'emmener avec soi une personne supplémentaire.

Nous rappelons que le bénéfice d'un logement est strictement personnel et que toute dérogation aux présentes instructions est passible des sanctions prévues par le règlement de nos Maisons de Repos.

Afin de pourvoir à la répartition des différents appartements, nous prions nos camarades de détacher, après l'avoir rempli, le questionnaire du présent Bulletin et de nous le retourner avant le 1<sup>er</sup> avril. Les intéressés seront avisés des logements qui leur auront été attribués ; il leur sera adressé un règlement de nos Maisons de Repos et certaines recommandations d'ordre pratique. Ils devront alors, dans un délai de trois semaines, faire savoir s'ils acceptent le logement et la période qui leur auront été attribuée, ce qui les engagera à respecter le règlement de nos Maisons.

---

## PETITES INVENTIONS ET PROCÉDÉS PRATIQUES A L'USAGE DES AVEUGLES

---

Bien que l'appareil préconisé dans mon article paru au Bulletin août-septembre 1937, concernant la représentation pratique des cartes du mort dans le jeu de bridge, n'ait pas semblé éveiller un bien vif intérêt parmi les voyants techniciens en mécanique, puisque jusqu'à présent je n'ai eu aucun écho d'une réalisation pratique de mon idée, je ne me décourage pas et je viens à nouveau lancer un appel pressant auprès de tous les lecteurs de notre Bulletin. A nos camarades aveugles, je demande d'employer une partie de leurs loisirs ou de leurs insomnies, à rechercher tout ce qui peut nous rapprocher d'une vie normale, dans nos occupations comme dans nos distractions ; de nos amis voyants, je sollicite un concours précieux en nous aidant à trouver des personnes susceptibles de réaliser les idées que nous émettons. Il ne manque certes pas d'ingénieurs ou de mécaniciens assez désintéressés pour tenter quelques expériences dans le seul but d'améliorer le sort des aveugles ; le tout est de les trouver. Que chacun s'y emploie donc de son mieux.

Aujourd'hui, je viens vous entretenir d'un jeu de dés que j'ai conçu au début de ma cécité, et qu'un ami a bien voulu me construire à ce moment-là. Je pense que cette question intéressera les joueurs de jacquet ou autres jeux nécessitant l'emploi de dés. Pour remplacer les dés ordinaires, j'ai donc imaginé deux petites barres de bois ; celles-ci, taillées hexagonalement dans le sens de la longueur, présentent ainsi six faces ; sur chacune de ces faces, et au milieu, j'ai fait placer des points en relief correspondant à ceux inscrits sur chacune des faces d'un dé ordinaire. Pour obtenir un certain équilibre au moment de la rotation des barres, j'ai fait marquer leurs faces dans l'ordre suivant : 5, 4, 1, 6, 3, 2. Ces deux barres sont axées horizontalement et parallèlement sur deux petits montants métalliques placés eux-mêmes verticalement sur une plaquette de bois. Sur le côté externe du montant métallique gauche, glisse un petit levier actionnant une petite plaque de métal à la partie interne dudit montant ; sous la plaque de métal se trouve un ressort qui, au repos, vient coincer la plaque de métal contre la partie inférieure des deux barres de bois, les immobilisant ainsi. Pour jouer avec ces dés, appuyer sur le levier extérieur à l'aide de la main gauche ; les deux barres se trouvent ainsi

libérées ; les faire pivoter rapidement autour de leur axe à l'aide de la main droite, puis lâcher le levier de la main gauche. Le ressort vient plaquer la lame de métal contre les barres et les immobilise. Il ne reste plus qu'à toucher les points en relief se trouvant à la face supérieure des barres, pour connaître les chiffres sortis. Dans le cas où les barres sont mal arrêtées, on dit que les dés sont cassés, et il n'y a plus qu'à recommencer l'opération ; ceci arrive d'ailleurs assez rarement si l'appareil a été bien confectionné. Bien entendu, si on désire jouer avec trois dés, il suffit de faire construire un appareil avec trois barres.

Encore une fois, ce sont là des procédés qui n'intéressent qu'un petit nombre de personnes, mais j'estime néanmoins utile d'essayer de les faire réaliser de façon pratique. Ceux qui arrivent à un résultat de ce côté ont le devoir de le faire savoir à tous, en indiquant par qui et à quel prix l'appareil construit pourrait être fourni à nos camarades.

C'est ainsi que moi-même, poursuivant mes recherches en ce qui concerne l'appareil qui permettra aux aveugles d'effectuer des dessins géométriques en relief apparent, j'ai trouvé un concours précieux auprès de l'American Braille Press, et qu'actuellement, grâce à la bonne volonté d'un mécanicien de précision, M. Nègre, je suis en train de réaliser pratiquement cet appareil, dont un modèle-type existera au moment de la parution de cet article. Je ne manquerai pas de faire connaître en temps utile le prix de cet appareil. J'ai déjà pu réaliser de nombreux petits plans et dessins géométriques de toutes sortes à l'aide de lignes droites, de cercles ou de portions de cercles. Ce système est d'un avenir certain pour tous, adultes ou jeunes aveugles.

D. LEVEAU.

---

## NOTRE MAISON

---

Quelques nouvelles de la « Maison », où maintenant tout marche bien, où un train de vie régulier s'est établi, ce qui en fait un foyer vivant.

Parmi les améliorations nouvelles qui ont été apportées, signalons que toutes les portes ont été revisées et sont maintenant tout à fait silencieuses.

Du côté de la cuisine, nous avons un nouveau chef, qui donne satisfaction en tous points aux habitués du restaurant ; malheureusement, nous avons été obligés, à cause de la hausse du coût des denrées, de majorer légèrement le prix des repas, ce que nos camarades ont compris parfaitement, d'ailleurs. Il a été entendu que désormais le vin ne serait pas compris dans le prix du repas, qui reste fixé à 9 francs + 0 fr. 50 pour le service. De même, le dîner est à 7 fr. 50, service inclus, vin non compris.

Une pendule sonnante les heures, les demis et les quarts a été placée dans la salle à manger.

Nous poursuivons ainsi le programme d'amélioration de cette maison, afin de la rendre de plus en plus agréable et accueillante pour tous nos camarades.

---

## NOTRE CONCERT DU 30 JANVIER 1938

---

Le dimanche 30 janvier, a eu lieu dans notre belle salle des fêtes le concert annoncé par notre dernier Bulletin.

Dès l'ouverture des portes, à 14 h. 30, la salle a été envahie par un public nombreux ; toutes les places étaient occupées en peu d'instant, et cependant la foule continuait à affluer, et nos Commissaires durent arriver à caser tout le monde dans un espace où il semblait qu'on ne pût plus disposer du moindre coin.

A 15 heures précises, avec une exactitude, dûe aux exigences de la radiodiffusion, notre camarade et ami Conan prit la parole et prononça une courte allocution où il salua tous nos camarades absents qui se trouvaient à l'écoute et remercia aussi les artistes de leur collaboration. Cette allocution fut saluée par de vifs et unanimes applaudissements.

Immédiatement après, le concert commença. Il nous a été donné d'entendre le quatuor Calvet. Il y a longtemps que sa réputation est venue rejoindre un mérite qui chaque jour s'accroît encore. Le public a pour ces quatre nobles artistes des tendresses. Que dirais-je de plus ?

Le quatuor Calvet a su exprimer le caractère particulier du *Nocturne* de Borodine ; il a charmé l'auditoire par l'exquise douceur de ses sonorités dans la *Sérénade* de Haydn ; il a interprété avec beaucoup d'intelligence et de finesse le ravissant quatuor en *sol majeur* de Mozart.

Mlle Mireille Berthon, la grande artiste de l'Opéra, a soulevé ensuite les applaudissements de la salle entière dans la *Damnation de Faust* de Berlioz, dans *Sapho*, de Massenet. Quelle ardeur, quelle puissance de son splendide organe. On applaudit plus spécialement les *Trois valse*s de Strauss, interprétées avec tant de charme.

Que dire enfin de notre grand ami Georges Chepfer, auquel nous n'avons jamais fait appel en vain. Il a interprété, à la plus grande joie de tous, au milieu des rires et des ovations répétées, plusieurs de ses œuvres les plus spirituelles. Dans une courte revue rétrospective, il nous a rappelé les chansonniers de 1900, imitant d'une façon parfaite les plus connus d'entre eux et allant jusqu'à s'imiter lui-même.

La salle, applaudissant à tout rompre, ne se lassait pas de l'entendre, et force fut aux organisateurs de mettre fin à ce succès pour permettre à la jeunesse de danser.

De 17 à 19 heures, de nombreux couples tournèrent aux sons de l'excellent jazz de notre camarade Pichenot.

Enfin, les meilleures choses ont une fin ; le jazz s'étant tu, certains d'entre nous quittèrent à regret notre maison en se disant : A bientôt ! D'autres, plus nombreux, ne purent se décider à abandonner ainsi la place. Ils envahirent notre salle de restaurant, qui connut la foule des grands jours. Le dîner fut excellent ; la gaieté la plus vive régna pendant toute la soirée et fort avant dans la nuit.

Enfin, on se sépara en se promettant de se retrouver dans un délai aussi rapproché que possible. Avis aux organisateurs !

*Le Souffleur Inconnu.*

---

Nous sommes heureux de publier ci-après les lettres qui nous ont été adressées par :

*...notre camarade Courtemanche :*

Mon cher Président,

Je viens d'écouter la retransmission du concert de l'U.A.G., et c'est avec une profonde émotion que j'ai entendu vos bonnes paroles ; combien je vous remercie d'associer les camarades qui, du fond de leur province, ne peuvent assister que par la pensée et par la voix d'un récepteur au joli concert que vous organisez à notre Maison avec tant de zèle. Quel plaisir pour ma famille d'être des vôtres... de loin, il est vrai !

Lorsqu'on a passé, comme l'an dernier, dans ce délicieux cadre qu'est notre siège, on est reconnaissant à tous ceux qui ont contribué à l'érection de cette pension familiale et à ceux qui, pour la distraction de nous tous, organisent de si belles réunions. Tout en en goûtant le charme, notre désir serait d'être parmi vous. Aussi, Mon cher Président, lorsque vous pourrez à nouveau offrir une matinée comme celle-ci, nous vous prions, dans la mesure du possible, de transmettre

par les ondes cette fête intime qui nous permet de nous trouver dans l'ambiance, parmi tous nos camarades plus privilégiés habitant la capitale et ses environs.

Ma femme et mes enfants se joignent à moi pour vous adresser nos félicitations les plus sincères, etc...

---

*...notre camarade Holweck :*

...Du fond du département des Vosges, je viens vous présenter, ainsi qu'aux artistes pleins de talent, les félicitations et remerciements pour ce joli concert que vous avez organisé dans la salle des fêtes de notre Maison, et que nous avons eu le plaisir d'écouter par la radio.

Malgré la distance qui nous sépare, toute ma famille était transportée dans cette belle salle de spectacle où nous avons passé de si bons moments dans le courant de septembre.

Nous espérons revivre ces beaux jours, et avec grand plaisir nous nous retrouverons dans cette maison si gaie, où on peut vivre en famille.

En attendant..., etc.

---

## LE LIVRE PARLÉ

---

Nous rappelons ci-après la liste complète des ouvrages enregistrés sur disques, que nous tenons à la disposition de nos camarades :

- Martet (Jean). — *Le Colonel Durand*, 13 disques.  
T'Serstevens (A.). — *L'Or du Cristobal*, 12 disques.  
Vercel (Roger). — *Au large de l'Eden*, 7 disques.  
Simenon (Georges). — *Le Chien Jaune*, 4 disques.  
Gautier (Théophile). — *Le Roman de la Momie*, 9 disques.  
Régnier (Paule). — *L'Abbaye d'Evolayne*, 9 disques.  
Mauriac (François). — *La Vie de Jésus*, 11 disques.  
Morand (Paul). — *La Route des Indes*, 11 disques.  
Larrouy (Maurice). — *Les sept Sacrements*, 9 disques.  
Flaubert (Gustave). — *Salammbô*, 18 disques.  
Dorgelès (Roland). — *Les Croix de Bois*, 14 disques.  
Croisset (Francis de). — *La Féerie cinghalaise*, 7 disques.  
Cortis (André). — *Pour moi seule*, 8 disques.  
Mérimee (Prosper). — *Colomba*, 8 disques.  
Régis (Roger). — *La belle Sabotière et le Prisonnier de Ham* (Prix du Récit Historique 1936), 8 disques.  
Hémon (Louis). — *Maria Chapdelaine*, 8 disques.  
Delamain (J.). — *Pourquoi les Oiseaux chantent*, 8 disques.
- 

## TRIBUNE DU LIVRE PARLÉ

---

### LETTRE DU CAMARADE BRIDOUX

« ...Je vous remercie d'avoir par votre lettre versé un baume adoucissant sur la plaie de mon attente.

« Vraiment, on nous sert la lecture par disque d'une manière lente et modérée, sans doute pour nous en faire mieux apprécier la valeur

et le prix. C'est bien la ration congrue due au malheur des temps sans doute, et dont l'avenir nous dédommagera, nous ou nos petits-enfants... Nos restrictions feront leur luxe, notre maigreur leur embonpoint, et notre pauvreté littéraire leur fortune ou leur richesse intellectuelle. C'est la loi du progrès, mais on peut l'adoucir et en activer le développement.

« Je suis sûr que vous vous ferez un des champions du Livre parlé.

« Au XVI<sup>e</sup> siècle, des copistes brisèrent les presses de Gutenberg, croyant y voir la cessation de leur gagne-pain, alors que l'imprimerie et la librairie devaient leur fournir un fonds plus riche et un champ plus vaste où trouver leur vie.

« *Le Livre Parlé* ne fait pas plus tort au Braille que la machine à écrire à l'écriture courante, qui sera toujours nécessaire. Mais je prêche un converti... que dis-je, un compétent, et je m'excuse de ces digressions superflues. Mais on rencontre des gens si drôles qui voudraient conserver uniquement le Braille pour avoir le plaisir de le transcrire et de vous le voir lire.

« Je vous prie de m'envoyer... », etc...

---

### LETTRE DU CAMARADE Paul VIGUIER

« ...Si je ne lis pas plus vite, c'est que j'ai peur d'abuser, sachant que le nombre des ouvrages enregistrés sur disques est encore restreint; mais ceux qui ne connaissent pas le « Livre Parlé » ne se doutent pas du plaisir qu'ils ignorent. Je lis beaucoup de Braille aussi, mais il n'y a pas de comparaison entre le Braille, pénible, parfois indéchiffrable, et ces lectures du « Livre Parlé », où la peine n'existe plus... »

---

## NÉCROLOGIE

---

Nous avons appris avec regret la mort de M. BRUCH, architecte, décédé à Franceville, le 16 janvier dernier.

M. Bruch, qui s'était chargé depuis quelque temps de l'entretien de nos pavillons, avait avec succès amélioré nos maisons de Franceville.

Les nombreux camarades qui l'ont connu, ayant apprécié son affabilité et son dévouement à notre cause, s'associeront à nous pour présenter à Mme Bruch et à sa famille l'expression de nos plus vives condoléances.

---

## A PROPOS DES MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE LA GRANDE GUERRE

---

Le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre est fréquemment saisi de demandes formulées par des Anciens Combattants qui désirent obtenir certaines médailles commémorant divers épisodes de la guerre 1914-1918.

En rappelant que les seules médailles commémoratives françaises de la guerre 1914-1918, officiellement existantes, sont : la médaille commémorative française de la grande guerre, la médaille commémorative interalliée (dite de la Victoire) et la médaille commémorative d'Orient, le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre croit devoir signaler que toutes les autres distinctions commémoratives, qu'elles aient été instituées par les municipalités ou par des Associations, ne sauraient avoir qu'un caractère privé.

En conséquence, le fait de les porter publiquement est expressément interdit et constitue le délit de port illégal de décorations.

S

## Chronique de l'U. A. G.

### CAISSE FRATERNELLE

---

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier une somme de 42.294 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances. . . . .	1.200 »
Allocations décès. . . . .	14.550 »
Allocations caisse-maladie. . . . .	24.244 »
Allocations aux aveugles ayant eu leur pension supprimée. . . . .	1.800 »
Allocations sur le Legs Antola . . . . .	500 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 42.294 francs une somme de 18.800 fr. pour prêts exceptionnels et pour prêts maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 32 demandes dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

## ENTRE NOUS

---

### Naissances

Notre camarade et Mme NAVARRON Blaise, de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leurs jumeaux, Noël et Suzanne, le 24 décembre 1937.

Notre camarade et Mme ANDRÉ Auguste, de Raon-l'Étape (Vosges), nous font part de la naissance de leur petite-fille Andrée, née le 14 août 1937.

Notre camarade et Mme BOURGEOIS, de Salaigne (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur fils Bernard, né le 26 décembre 1937.

Notre camarade et Mme LUCAS Georges, de Villedieu (Indre), nous font part de la naissance de leur petit-fils Pierre, né à Paris, le 10 décembre 1937.

Notre camarade et Mme FRAPSAUCE, de Lorient (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 30 janvier 1938.

Notre camarade et Mme DUBS, de Hausgauen (Haut-Rhin), nous font part de la naissance de leur fils François, né le 12 novembre 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents, et nos vœux de prospérité aux bébés.

---

### Mariages

Notre camarade BOË Auguste, de Haisnes-la-Bassée (P.-de-C.), nous fait part du mariage de son fils, Florentin, avec Mlle Jeanne Pecqueur, célébré le 25 octobre 1937.

Notre camarade BARBE Albert, de Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.), nous fait part du mariage de son fils Albert avec Mlle Renée Rans, célébré le 8 janvier 1938.

Notre camarade ESTORGES, de Brive (Corrèze), nous fait part du mariage de sa fille Louise avec M. Raymond Reynès, célébré le 4 janvier 1938.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

---

### Décès

Nous apprenons le décès :  
de notre camarade FOCÉ Régis, de Lamastre (Ardèche), décédé le 4 janvier 1938, à l'âge de 53 ans.

Né le 11 mars 1885, à Lamastre (Ardèche), soldat au 24<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains, notre camarade fut blessé le 18 juin 1916. Réformé à 130% (art. 10 et 12) pour cécité et blessures à la main gauche. Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade PREVOST Léopold, de Carbonne (Hte-G.), décédé le 11 décembre 1937, à l'âge de 63 ans.

Né le 17 décembre 1874, à Labiette (Aisne), soldat au 315<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 3 juillet 1915, à Souain. Réformé à 100% (art. 10) pour cécité complète. Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse six enfants.

De notre camarade CHASSELADE Joseph, de Courpières (P.-de-Dôme), décédé le 30 décembre 1937, à l'âge de 40 ans.

Né le 28 novembre 1897, à Courpière (P.-de-D.), soldat au 54<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied, notre camarade fut blessé le 29 juin 1918. Réformé à 190% (art. 10 et 12) pour cécité complète, amputation avant-bras gauche et blessures multiples, Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une veuve et quatre enfants.

De notre camarade CHARRIER Mathurin, de Clisson (Loire-Inf.), décédé le 12 janvier 1938, à l'âge de 56 ans.

Né le 10 avril 1881, à Saint-Hilaire (Loire-Inf.), sergent au 120<sup>e</sup> rég. d'infanterie, notre camarade fut blessé le 1<sup>er</sup> mars 1915, à Beauséjour. Réformé à 100% (art. 10) pour cécité complète. Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade VENDEVILLE Joseph, de Flers-en-Escrebieux (Nord), décédé le 23 janvier 1938, dans sa 57<sup>e</sup> année.

Né le 30 mars 1881, à Corbehem (P.-de-C.), soldat au 121<sup>e</sup> rég. d'Artillerie lourde, notre camarade fut blessé le 13 septembre 1914, à Neufchâtel (Marne). Réformé à 110% (art. 10 et 12) pour cécité et blessures multiples, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade LOTTE Victor, de Lesquin (Nord), décédé le 30 janvier 1938, à l'âge de 50 ans.

Né le 8 octobre 1888, à Wavrin (Nord), soldat au 351<sup>e</sup> rég. d'infanterie, notre camarade fut blessé le 4 octobre 1915, à Brabant (Meuse). Réformé à 100% (art. 10) pour cécité complète. Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et trois enfants.

De la mère de notre camarade CHAMPOMIER, de Commentry (Allier), décédée le 19 décembre 1937, à l'âge de 71 ans.

Du frère de notre camarade LAMY, d'Anthume (Jura), décédé le 1<sup>er</sup> août 1937, à l'âge de 48 ans.

De la mère de notre camarade MICHEL Eugène, de Marseille (B.-du-Rh.), décédée le 6 janvier 1938, à l'âge de 96 ans.

Du beau-père de notre camarade GATILLON, de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), décédé le 31 décembre 1937, à l'âge de 78 ans.

De la fille de notre camarade FRANC, de Pau (Basses-Pyr.), décédée le 23 décembre 1937, à l'âge de 9 ans.

De la mère de notre camarade GARCELON, de Paris, décédée le 12 janvier 1938, dans sa 81<sup>e</sup> année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## COTISATIONS 1938

---

### Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Le Serrec, 5 fr. ; Bourbon, 5 fr. ; Legris, 5 fr. ; Gérard, 10 fr. ; Janson, 5 fr. ; Fouillet, 10 fr. ; Fafet, 5 fr. ; Lucas G., 10 fr. ; Blanc A., 10 fr. ; Freixes, 10 fr. ; Arendt, 10 fr. ; Levy M., 15 fr. ; Boyes, 10 fr. ; Le Nahuec, 10 fr. ; Boche, 5 fr. ; Bernard A., 20 fr. ; Raphel, 5 fr. ; Izembard, 10 fr. ; Munch, 5 fr. ; Dubost P., 10 fr. ; Mary, 5 fr. ; Beaslas, 5 fr. ; Raybaud, 5 fr. ; Gromelle, 5 fr. ; Houdré, 10 fr. ; Lafay, 5 fr. ; Brebion, 10 fr. ; Laurent A., 20 fr. ; Guillin, 10 fr. ; Delahaie, 10 fr. ; Toutain L., 10 fr. ; Mauduit, 10 fr. ; Demontpion, 5 fr. ; Moricel, 10 fr. ; Bouchet G., 5 fr. ; Lafon L., 5 fr. ; Mougine, 5 fr. ; Desormes, 5 fr. ; Clément P., 5 fr. ; Ferrer, 5 fr. ; Porcheron, 5 fr. ; Deguerville, 5 fr. ; Gauthier R., 5 fr. ; Perot, 10 fr. ; Mariotte, 5 fr. ; Pagand, 20 fr. ; Cluze, 5 fr. ; Reboud, 10 fr. ; Leroy A., 10 fr. ; Simon J., 10 fr. ; Coudrai, 10 fr. ; Cizeron, 5 fr. ; Rohart, 5 fr. ; Guermontprez, 5 fr. ; Belliot, 10 fr. ; Le Beuvant, 5 fr. ; Saussothe, 5 fr. ; Leproust, 5 fr. ; Leclercq, 10 fr. ; Cado, 5 fr. ; Clavier, 10 fr. ; Drion L., 5 fr. ; Thévenin, 10 fr. ; Breton, 10 fr.

### Cotisations

Richard, Adrien, Gentilhomme, Croisé, Nadal, Serre, Jung, Guyennet, Le Serrec, Bourdieu, Robin V., Guth, Garcin, Pillon, Harter, Seguin, Nicolle (rachat), Darnaud-Guilhem, Buckel, Mombœuf, Raveleau, Baranger, Vachon C., Bourbon, Peltier, Lebarbier, Robineau, Noirjean, Dessenne, Lacroix, Fournier, Loulergue, Bobon, Cordier, Legris, Becker, Viguier, Duchamp, Gerard, Dubos P., Rivelois, Lefranc, Bastide, Adam E., Laignel, Maille, Harrivelle, Panetrat, Calmès, Pasquier A., Bouix, Rohken, Chaigneau, Peuchamiel, Lehouck, Janson, Fouillet, Fafet, Mauconduit, Delage, Goethel, Demaret, Gardette, Castor, Plateau, Lucas G., Perrais, Le Poul, Pallier, Pousse, Danger, Rouvreau, Guillam, Delaunay, Peigne, Germa, Blanc A., Pellier, Freixes, Revol, Barbier J., Arendt, Lévy M.,

Pottier, Benoit E., Marignier, Terras, Fraisse, Ducouret, Rain, Seury, Faucon, Nicaud, Duverger, Arhuro, Cloarec, Bompuis, Girard J., Gallet, Guillard, Petit A., Boucher E., Colleuille, Glorieux, Feuillet, Noël H., Féret, Boyer E., Tauziet, Badel, Cassar, Pélissier, Jandot, Lafaye, Le Nahuec, Boche, Estorges, Delacroix, Petit J., Massé G., Bac, May, Chaudron, Hénaff, Durand H., Amar Brevet, Bibois, Frapsauce, Rondeau, Tarte, Vernet M., Thibaut, Mercier R., Debattisse, Jeanmiard, Lardière, Grimm, Le Gouar, Cressent, Douris, Ménadier, Delfosse, Gilles R., Paillissé, Raphel, Heuzé H., Poirson, Petit J., Prudhomme, Obitz, Lallemand G., Leroy M., Loizeau A., Coupas, Lebrun G., Cognard, Gresle, Izembard, Munch, Vabois A., Jeanmin, Guilhot, Coutier, Brébion, Lafay, Fouasse, Culot, Feschet, Kallembrun, Marchand P., Bertau, Duforest, Berthet, Pruvot, Girard J., Cochereau, La Porte, Bouzit, Vallery, Dubost P., Mary, Coat, Thepenier, Codhant, Bidau, Barthelemy, Lanuc, L'Hermitte, Lainé G., Nicomette, Vandromme, Guiton, Guillobé, Liagre, Vidil, Bonamy, Gerbelli, Chabbert H., de Budt, Honoré C., Veron F., Dutrève, Deschamps, Berdou, Sibiril, Durant J., Chouquet, Beaslas, Roy René (rachat), Fleury, Laurent F., Turcat, Frenay, Favret, Leblond M., Polette, Meyer J., Vella, Gentel, Miremont, Magat, Cartoux, Prevel, Boudault, Raybaud, Gromelle, Houdré, Laurent A., Martin A., Dupic, Bouchet R., Seceh, Guillin, Aumont, Roche L., Grenet, Messant, Theret, Foubet, Daridan, Abbas, Lenfant, Cluzelau, Braun, Martin, Roussel C., Veron L., Feuilleul, Delahaie, Lutz, Despinardes, Toutain L., Gollardt, Bastion, Bazas, Philippe, Deniel, Labat, Liabeuf, Lenglare, Gustin, Demontpion, Mauduit, Clément P., Roger, Cadot, Mouisset, Briant, Lapoule, Depeige, Bouchet P., Moricel, Barbe, Sauvage, Salvat, Dutaud, Courtemanche, Bouchet G., Lafon L., Mougín, Descormes, Moley, Mauriceau, Occis, Fargier, Brassac, Casdagne, Dumontet, Capet, Matinaud, Caillaux, Prigent, Mony, Jeames, Porcheron, Ferrer, Franc, Deguerville, Gohiec, Bertrand M., Torreborre, Félix, Marlin, Bavouzet, Gironnet, Robin C., Boutaric, de Diego, Massaly, Chusseau, Betremieux, Fourrer, Gauthier R., Adam L., Royer, Maze, Baron J., Fonchy, Reulet, Gauthier A., Sarret, Castrec, Boulert, Remy, David L., Chapouillié, Gesta, Meunier, Roget, Pérot, Cullet, Monnier, Chambert, Corazza, Clémencel, Durand R., Fauque, Breton, Mariotti, Cluze, Reboud, Leroy A., Simon J., Lansquenet, Camerey, Chance, Verrier, Doré, Charpentier, Duquenne, Millien, Houpert P., Tramoy, Tremège, Toudic, Truffert, Coudrai, Lecomte G., Cizeron, Rohart, Laboulais, Lacombe, Rineau, Bayol, Coulaud, Cayrel, Radet, Grimaldi, Gallard, Perrichon, Duffaut, Couesnon R., Eychenne, Petitdidier, Arnoux, Brusson, Gouny, Guis, Augé, Girou, Moulet, Grillet A., Dubois C., Storme, Pinaquv, Guermontrez, Barbet, Perrin, Coué (rachat), Lorrain (rachat), Belliot, Née!, Favereau, Mazaudier, Lapé-

bie J.-B., Thèbes, Fagnon, Blin, Le Beuvant, Lemaire P., Saussothe, Leproust, Yvon, Lescalier, Brioul, Daubersy, Arnould A., Lopital, Trubert, Leclercq, Sicard, Marche, Chatonnier, Larher, Valdant, Desseignes, Scotto di Rinaldi, Lefebvre G., Cado, Petit A., Nicolaï J., Coulard, Branger, Quesne, Chastaing, Beguin, Arzagot, Schoetel, Kolb, Pinasseau, Dupuy M., Michel E., Mersenne, Meunier M., Lagache, Lecaudey, Cagneul, Thouvenin, Chardon, Le Bars, Quémeneur, Delille, Lixon, Clavier, Drion L., Crépin, Moteau, Lambert L., Poirier, Chenenaille, Charles H., Lantrès, Lefebvre J., Collot, Curé, Eugène P., Millepied, Grillon, Lamy A., Thévenin, Marcq, Vasseur, Viard, Ecal, Dupont J.

## ASSEMBLÉES ANNUELLES DE NOS SECTIONS

---

### Départementale des Alpes-Maritimes

---

L'Assemblée de la Section des Alpes-Maritimes a été fixée au dimanche 27 mars prochain.

Une convocation individuelle indiquera le lieu et tous les détails de cette réunion. Le camarade Izaac, Vice-Président de l'U.A.G., a été désigné pour représenter le Conseil d'Administration.

---

### Départementale des Bouches-du-Rhône

---

L'Assemblée annuelle de la Départementale est fixée au dimanche 13 mars, à 9 h. 30, Salons Longchamps, 23, boulevard Longchamps, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Les camarades désireux de poser leur candidature au Conseil de la Section devront la faire parvenir au domicile du Président : DUPUY, 2, rue Audibert, Marseille, jusqu'au 28 février inclus. Passé cette date, aucune candidature ne sera prise en considération.

Le camarade GUILLAM, Vice-Président a été désigné pour représenter le Conseil d'Administration de l'U.A.G.

---

### Régionale de Bordeaux

---

Les membres de la Section de Bordeaux sont informés que l'Assemblée annuelle de la Régionale est fixée au dimanche 24 avril prochain. Des convocations seront envoyées ultérieurement.

---

### Section du Gers et des Hautes-Pyrénées

---

La Section « Gers et Hautes-Pyrénées » tiendra sa réunion annuelle le dimanche 20 mars, sous la présidence du camarade IZAAC, Président honoraire et Vice-Président actif de l'U.A.G.

Tous les camarades de la Section sont priés d'assister à cette réunion, leur présence étant indispensable.

---

### Départementale de la Haute-Garonne

---

La Section départementale de la Haute-Garonne tiendra sa réunion annuelle le dimanche 27 mars prochain. Le camarade LEVEAU, Vice-Président de l'U.A.G., a été désigné pour représenter le Conseil d'Administration.

Les camarades de la Départementale recevront ultérieurement une circulaire leur donnant tous détails complémentaires.

---

### Groupement Régional de Limoges

---

Les camarades de la Régionale de Limoges sont priés d'assister à l'Assemblée annuelle de la Section qui aura lieu à Limoges, le 3 avril, à 13 h. 30., salle de la Justice de Paix, Hôtel de Ville.

*Ordre du jour.* — Etude du rapport moral et du rapport financier de l'U.A.G.; Vœux à émettre; Renouvellement du Bureau; Questions diverses

La séance sera placée sous la présidence du camarade LEVEAU, Vice-Président de l'U.A.G.

---

## Régionale de Lyon

---

La Régionale de Lyon est heureuse d'informer ses membres que l'Assemblée annuelle de la Section aura lieu le dimanche 27 mars, sous la présidence effective du camarade AMBLARD, Secrétaire Général de l'U.A.G.

Elle aura lieu, comme les autres années, à 9 h. 30, dans la salle des fêtes de l'U.N.C., 16, rue Romarin, Lyon, et sera suivie d'un banquet servi dans les Salons Berrier et Millet, 30, place Bellecour, au prix de 35 francs par couvert, service compris. Au cours de ce dîner de famille, on procédera au tirage d'une tombola, et nous remercions à l'avance tous les camarades qui voudront bien apporter quelques lots pour en assurer le succès.

Les camarades qui désirent assister au banquet sont priés de faire savoir au camarade MULSANT, Président de la Section, le nombre de couverts qu'ils comptent retenir.

LE BUREAU.

\*\*\*

### MENU

*Dalles de brochet Richelieu*  
*Cuissot de chevreuil à la Diane*  
*Timbales forestières*  
*Pintadeaux pomme paille*  
*Salade Lirette*  
*Fromages régionaux*  
*Glace vanille*  
*Corbeilles de fruits*  
*Tartes maison*  
Vins : *Beaujolais, Chateauneuf*  
*Champagne*  
*Café.*

---

## Groupement de la Région du Nord

---

Le Secrétaire rappelle aux camarades que l'Assemblée annuelle aura lieu le dimanche 20 mars prochain, à 14 heures précises, salle du Conservatoire de Musique de Lille, place du Concert.

Le Bureau de Paris nous fait l'honneur et le plaisir de désigner notre Président CONAN pour le représenter.

La Commission régionale espère donc que le plus grand nombre possible de membres répondra à son appel, afin de témoigner à notre Président son affectueuse sympathie et afin de lui prouver qu'en ces durs moments l'union est plus que jamais étroite entre tous les membres de l'U.A.G.

L'Assemblée, comme les années précédentes, sera précédée d'un déjeuner amical qui sera servi à midi très précis au restaurant Alcide, Grand'Place de Lille. Prix du repas : net, 15 francs.

Les camarades seront reçus à partir de 11 h. 30, par la Commission.

Ceux qui désirent assister à ce déjeuner sont priés d'en aviser le Secrétaire de la Section, Léon MURET, 55, rue du Cœur-Joyeux, à Tourcoing, avant le 17 mars, en indiquant le nombre de places retenues.

*Le Secrétaire : Léon MURET.*

---

## Section Départementale de la Seine-Inférieure

---

L'Assemblée annuelle de la Section se tiendra le dimanche 27 mars, à 10 heures précises, au Restaurant Saint-André, rue Edouard-Fortier. Elle sera suivie d'un déjeuner familial placé sous la présidence de M. BRABANT, Président d'honneur de la Section.

Le camarade CONAN, Président de l'U.A.G., a été désigné pour représenter le Conseil d'Administration.

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 18 DÉCEMBRE 1937**

La séance est ouverte à 16 h. 30, sous la présidence de Conan.

*Sont présents :* Conan, Guillon, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Favret, Grillet, Laffargue, Lauté, Malgat, Noireaux.

*Excusés :* Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Fauvel, Lagarde, Muller, Nicolai, Robert M., Roy G., Satgé, Scapini.

*Ont donné leurs pouvoirs :*

à *Amblard* : Bardoux, Nicolai, Robert M., Satgé ;  
à *Leveau* : Bertrand ;  
à *Favret* : Cabasson ;  
à *Laffargue* : Lagarde.

*Assistaient également à la séance :*

M. de Traversay, Président, et M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, Trésorier-Adjoint ; Les camarades Angot, Chardon, Chatillon, Detoc, Lambert, Thomas, Warin.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 20 novembre est adopté à l'unanimité. Quelques explications sont données à Evrat sur la gestion de la Maison.

Le Président donne ensuite des informations sur l'action menée concernant les pensions, des pourparlers étant en cours avec le Ministre.

A l'unanimité, le Conseil décide l'admission à l'U.A.G., en qualité de membres titulaires, de :

LACROIX (Pierre-André), avenue Et.-Soulié, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 100% (art. 10), titre définitif, Carte du Combattant ;

CHARLES (Gabriel), à Crannes-en-Champagne (Sarthe), 130% (art. 10 et 12), titre définitif, Carte du Combattant. (Ce camarade faisait déjà partie de l'Union à titre provisoire.)

Au sujet de nouvelles adhésions de camarades en qualité de membres de l'U.A.G., le Conseil examine la situation de ceux-ci et dé-

cide de surseoir, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à l'admission des camarades qui ne seraient pas bénéficiaires du statut. Une étude sera présentée à ce moment-là.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de Mme GASVERDE, née Corès Clémentine, en son vivant demeurant à Nice, 1, rue Desboutins, y décédée le 23 mai 1929, communiquées par la Préfecture des Alpes-Maritimes et par la Préfecture du département de la Seine, par lesquelles aux termes de son testament olographe en date du 10 avril 1928, déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Paul Blanc, notaire à Nice, elle lègue, en souvenir de sa sœur, à la Cité des Aveugles de Guerre : quatre obligations Département Seine, emprunt 1924, ou leur valeur.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre, tenant compte :

1<sup>o</sup> Qu'ayant demandé à plusieurs reprises à M<sup>e</sup> Paul Blanc, notaire, 2, place Masséna, à Nice, une copie sur timbre du testament de la « de cujus », que les lettres adressées audit notaire nous ont été retournées avec la mention : « *Parti sans laisser d'adresse* » ;

2<sup>o</sup> Considérant les grandes difficultés que présenterait la réalisation de ce legs, qui d'autre part est de minime importance ;

Renonce à l'unanimité à son acceptation et décline toute responsabilité pour sa réalisation.

*Legs Paul HOMME.* — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 3 juin 1937, de M. Paul Homme, en son vivant demeurant 57, rue Manin, Paris (19<sup>e</sup>), où il est décédé le 11 décembre 1937, par lesquelles il institue comme héritiers universels « les victimes de la guerre qui sont d'une part, « L'Union des Aveugles de Guerre », 49, rue Blanche, Paris (9<sup>e</sup>), et d'autre part « L'Union des Gueules Cassées », également victimes de la guerre, chacune pour moitié ».

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, cette séance d'informations est levée à 18 heures.

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**  
**DE LA RÉGIONALE DE LYON**  
**LE 25 NOVEMBRE 1937**

---

*Présents* : Mulsant, Cachet, Gerbelli, Bouton, Fascina.

*Excusés* : Petitdidier, Finet, Baizet, Pierson.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence du camarade **MULSANT**.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière Assemblée, qui est adopté.

Après avoir salué les Administrateurs présents et les avoir remerciés de leur appui pour l'organisation de l'Assemblée de 1937, Mulsant les informe du décès du camarade **BIESSY**, de Vénessieux. A ce sujet, il fait remarquer qu'il serait nécessaire que l'U.A.G. accepte de laisser en consigne dans chaque Régionale une palme à la disposition des familles éloignées des grands centres, qui auraient le malheur de perdre un de nos camarades.

Mulsant fait connaître ensuite qu'à partir de l'Exercice prochain il fera don de la somme de 100 francs qui lui est allouée pour son déplacement à l'Assemblée annuelle de Paris. Il est remercié de ce geste généreux.

Le Trésorier donne ensuite lecture des comptes du banquet du 21 mars, ainsi que de la situation financière arrêtée au 20 novembre 1937, qui sont approuvés.

Il est convenu, dans le but de réduire les frais des Assemblées (lesquels ont toutefois été légers cette année), que les invitations officielles seront encore réduites à l'avenir, et que l'apéritif offert jusqu'à maintenant par la Caisse Régionale à l'issue de l'Assemblée annuelle sera supprimé.

Le Comité exprime l'espoir de voir cette année décerner par le Gouvernement de la République les distinctions qui ont été sollicitées par la Régionale en faveur de son Président et de son Trésorier.

Le Comité écoute ensuite la lecture des lettres d'excuses des camarades Finet et Petitdidier, le premier malade, le second depuis longtemps hospitalisé, et forme des vœux pour leur prompt rétablissement.

Il est, d'autre part, convenu qu'une nouvelle réunion du Comité aura lieu fin décembre ou première quinzaine de janvier. A ce sujet, il est décidé qu'après chaque réunion les membres absents, excusés ou non, recevront un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée à laquelle ils n'ont pas assisté.

Après diverses questions d'ordre secondaire, traitées par Cachet, Gerbelli et Bouton, le Président adresse un nouvel appel à la concorde, à l'union de tous les camarades de la Régionale et en particulier des Administrateurs chargés de régler leurs intérêts, et lève la séance à 19 h. 40.

---

**COMPTE-RENDU**

**DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**DE LA SECTION RÉGIONALE DE BORDEAUX**

**LE 19 DECEMBRE 1937**

La réunion du Comité d'Administration de la Section Régionale de Bordeaux a eu lieu le dimanche 19 décembre, dans un des salons du Restaurant Labiot.

La séance est ouverte à 15 h. 30.

*Sont présents :* Brusson, Président ; Almey, Vice-Président ; Marcq, Secrétaire ; Lanuc, Tauziat, Guibert, membres du Comité ; Puyponchet, Commissaire aux Comptes ; les camarades Magat et Marquette.

M. Sédart, Trésorier, s'excuse de ne pouvoir assister à cette réunion.

Almey demande qu'il soit observé une minute de silence en souvenir du regretté camarade Michou, membre du Comité. Il rend compte ensuite de deux excursions organisées par M. Lelièvre, délégué des « Amis », l'une à Saint-Emilion, l'autre à Lacanau, excursions qui furent très appréciées des camarades.

Lecture est donnée du rapport financier, qui est adopté.

Brusson rend compte des démarches faites par le Bureau de l'U.A.G. pour l'extension du statut aux camarades non bénéficiaires, ainsi que des démarches en faveur de l'augmentation des pensions.

Almey demande que les célibataires qui, pour leur tierce personne, ne peuvent bénéficier de la caisse-maladie, profitent de ses avantages à condition d'avoir désigné sur la fiche de caisse mutuelle cette tierce personne.

Brusson fait connaître que le Conseil de l'U.A.G. doit prochainement étudier cette question.

Les camarades demandent que deux autres logements soient loués en supplément, soit à Lacanau, soit à Royan.

Brusson fait connaître qu'en ce qui concerne les Maisons de Repos le Bureau de l'U.A.G. réunira les Présidents de Sections fin janvier.

Les camarades demandant qu'un second délégué soit nommé pour représenter la Régionale à l'Assemblée Générale de l'U.A.G., Guibert sera présenté à l'Assemblée de la Section où cette question sera discutée.

L'Assemblée annuelle de la Section est fixée au dimanche 24 avril. Les camarades désirant poser leur candidature au renouvellement du Comité auront à en informer le camarade ALMEY, Vice-Président, avant le 15 mars ; ces camarades devront, conformément au règlement, être titulaires de la Carte du Combattant.

*Situation financière de la Régionale de Bordeaux*

**RECETTES :**

En caisse le 18 avril 1937 .....	3.314 10
6 novembre. — Représentation d'Agen :	
Carnet de bal (1 fr. par place) .....	428 »
Quête. . . . .	352 30
Bénéfice taxes. . . . .	370 90
	<hr/>
	1.151 20
	<hr/>
	4.465 30

**DEPENSES :**

18 avril. — Musiciens. . . . .	150 »
Note Almey, banquet. . . . .	1.655 75
29 avril. — Frais couronnes, Tarbes.....	150 »
30 juin. — Facture Tisserand, papeterie ....	190 75
30 nov. — Gerbe 11 nov. Brondel-Renou ....	60 »
	<hr/>
	2.206 50
En caisse au 30 novembre 1937 .....	Fr. 2.258 80

## AVIS DIVERS

A vendre :

1° Vélo-car modèle confort, bon état, pneus neufs, trois vitesses.  
Prix à débattre.

2° Machine à écrire marque « MAP », trs bon état, au prix de 600 francs.

S'adresser au camarade FINET Louis, chemin de Mérande, Pré Bron, Chambéry (Savoie).

\*

\*\*

Machine à écrire à vendre, marque « Japy », état de neuf. Prix à débattre.

S'adresser à Mme RAMELOT, veuve de notre camarade, 17, avenue de la Concorde, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

\*

\*\*

Mme veuve Martenot informe les membres de l'U.A.G. qu'elle prendrait en pension pendant la belle saison, ou même volontiers dès maintenant, un aveugle seul ou un ménage désireux de profiter du calme et du bon air. (Maison bien située, à proximité de la mer et de la forêt.) — Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Vve MARTENOT, Régnières-Ecluses (Somme).

\*

\*\*

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade Petitdidier nous informe qu'il livrera, aux meilleures conditions, le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré.

Livraison franco et 5% d'escompte. Demander échantillons.

S'adresser directement à M. PETITDIDIER, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

\*

\*\*

A. LACOTAS, chez « Les Producteurs de l'Hérault »,

43, rue Henri-René, à Montpellier (Hérault),

vous offre, à ce jour 1<sup>er</sup> janvier 1938 :

Vin rouge 9°5 ..... 2 fr. 65 — Supérieur 10° ..... 2 fr. 70  
Vin rosé 11° ..... 2 fr. 90 — Vin blanc 10° ..... 3 fr. »

garantis naturels meilleurs crus.

Ces prix s'entendent au litre nu, vin expédié en barrique de 215 litres environ; majoration de 0 fr. 05 par litre, pour envois en demi-pièce de 120 litres environ. Franco de port et de régie sur gare destinataire. Logement : Les fûts sont consignés et repris au même prix, rendus gare Montpellier.

S'adresser au camarade A. LACOTAS, 21, rue Argenterie, Montpellier (Hérault).

\*

\*\*

Le camarade TOUTAIN nous fait savoir qu'il serait acquéreur ou ferait échange avec un camarade récoltant, de quelques litres de kirsch contre du calvados vieux 65°.

S'adresser directement au camarade TOUTAIN, Grande-Rue, Briouze (Orne).

\*

\*\*

Notre camarade CHALENDAR nous communique que les membres de l'U.A.G. amateurs de bons vins blancs, désireux de s'adresser au propriétaire producteur, à des prix défiant toute concurrence, peuvent se mettre en rapports avec M. Desmerie-Serizier, à Monprimblanc (Gironde); et les amateurs de foies gras au naturel ou truffés, avec la Maison Baurens, à Pavi, près Auch (Gers).

\*

\*\*

## LES OCCASIONS DE CE MOIS

Deux postes de T.S.F. ayant servi seulement pour une exposition:

*Pathé* 7 lampes, courant alternatif, toutes ondes, de 18 à 2.000 m., valeur : 2.750 fr.; laissé à 1.800 fr.;

*Lemouzy*, 6 lampes, mêmes caractéristiques : 1.600 fr.

*Aspirateur S.E.V.* rénové, garanti un an ; valeur : 1.600 francs ; au prix exceptionnel de 700 fr.

S'adresser directement à FAUVEL, 1, rue des Jardins, Asnières (Seine).

\*

\*\*

Amateurs d'apéritifs et vins de dessert, demandez VALMYA, genre porto, d'un goût exquis. Exposition Internationale 1937. Vente par caisses de 24, 12 et 6 bouteilles au prix 12 fr. 50, 13 fr. 50 et 14 fr. 50, franco port et emballage, domicile.

S'adresser au camarade POLETTE, 42, rue de Dantzig, Paris (12<sup>e</sup> arr.).

\*

\*\*

Notre camarade Niant Simon, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins aux meilleures conditions ; vins blancs Montbazillac et Bergerac, vins rouges Saint-Emilion, Bergerac, Pecharmont.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

---

## CHANGEMENT D'ADRESSE

---

BOMPUIS Marc, allée Saint-Charles, au Cannet-Rocheville (Alpes-Maritimes).

---

## DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

### « MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE »

---

Ville de Corbeil (S.-et-O.), 90 fr. — Commune de Léon-d'Angers (M.-et-L.), 44 fr. 70. — Notre camarade Deschamps, 20 fr. — Commune d'Argenton (Indre), 90 fr. — M. Sargenton, agent de change, 500 fr. — M. de Saint-Genis, Paris, 20 fr. — Notre camarade Besnard, 50 fr. — Commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), 44 fr. 70. — Commune de La Ferté-Alais (S.-et-O.), 44 fr. 70. — Ville de Vierzon (Cher), 250 fr. — Comte Jean de Villoutreys, Paris, 100 fr. — M. et Mme Gaffinel, Paris, 100 fr.

---

## LISTE DE DONATEURS

---

M. Chabaud, Alès (Gard), 20 fr. — Mlle Gendronneau, Nantes, 10 fr. — Mme Sens Olive, Marseille, 100 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest, 20 fr. — M. Varin, Pau, 20 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — M. Moreau, Beaune, 50 fr. — M. A. Olivier, Paris, 50 fr. — M. Delpech Jean, Paris, 100 fr. — M. R. Helft, Paris, 100 fr. — M. Germond, Paris (sur son allocation de combattant), 600 fr. — M. Gentilhomme, Bagnolet, 100 fr. — M. Cau, Tourcoing, 50 fr. — Mmes Toudy et Chandieu, La Garenne-Colombes, 20 fr. — Notre camarade Bac Isidore, 40 fr. — Mme Lemaire, Cambrai (Nord), 50 fr. — Anonyme, 150 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inf<sup>re</sup>), 25 fr. — M. Godchaux, Paris, 500 fr. — M. Turpin, Paris, 10 fr. — Mme Levy-Weis, Paris, 100 fr. — Mlle Armstrong, Toorak (Australie), 436 fr. — M. R. Delaroière, Saultain (Nord), 100 fr. — M. Villevieille, Meudon, 20 fr. — Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine (en souvenir de son fils unique, Georges Coquerelle, Officier de la Légion d'honneur, mort pour la France), 100 fr. — Notre camarade Ribineau (pour le Livre Parlé), 20 fr. — Société Dolfus-Mieg, Mulhouse, 200 fr. — Mme Fischer, Menton, 10 fr. — Divers, 1.007 fr. 11.



## QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux d'effectuer un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de séjourner dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 1<sup>er</sup> avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom .....

Prénoms .....

Adresse (l'écrire lisiblement) .....

Combien de personnes vous accompagnez ? .....

AVIS IMPORTANT. — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, ses enfants mineurs, plus une personne, — afin de faciliter la réparation, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme ou guide, enfants mineurs (mentionner filles ou garçons et donner l'âge) ; dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ? .....

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous auriez choisie ne pourrait vous être accordée .....

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période) .....

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le ..... 1938

SIGNATURE

Tout questionnaire qui ne mentionnera pas des réponses exactes aux questions posées ci-dessus sera retourné à l'envoyeur.

## Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.  
SCAPINI, Président honoraire.  
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.  
FAVRET, Secrétaire général honoraire.  
CONAN, Secrétaire général honoraire.  
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

## Conseil d'Administration

*Président* : CONAN.  
*Vice-Présidents* : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.  
*Secrétaire général* : AMBLARD.  
*Trésorier* : Gaston L'EVESQUE.

*Membres* : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

## Comité d'Action

Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> .	Mme du Bos ;
<i>Président</i> : M. de Traversay.	Mme Broquin ;
<i>Vice-Présidentes</i> { Mme Contamin.	M. de Chaumont-Quitry ;
{ Mme L'Evesque.	M. Chepfer ;
<i>Secrétaires</i> { M. Bloch, <i>adjoint au Trésorier</i> ;	Mme Chevalier ;
{ M. Iweins, <i>Secrétaire du Comité d'Action</i> .	Mlle Jalaguiet
	Mme Lévy-Weis ;
	M. Mayer ;
M. Auterbe, <i>Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »</i> .	Mme Meyer ;
	Colonel de Traversay.

